



Étude :	Révision du PLU – commune de Coligny		CR n°	4
Objet de la réunion :	Réunion Technique – Diagnostic 2 – Economie, équipement et fonctionnement territorial			
Date & lieu :	29-10-2024	Coligny – mairie / 14h00		
Rédacteur :	Cyprien RABIN		Nombre de pages :	7

Organisme	Fonction	Représentant	Mail	Téléphone	Présent
Commune de Coligny	Maire	M. Bruno RAFFIN		04 74 30 10 97	X
	Commissions sociales, travaux et PLU	M. Guy CUMINET			X
	Adjoint aux travaux	M. Bernard PIROUX			X
	Secrétaire de mairie	Mme Sandra MALAMENEIDE BRICHON			X
	Commissions associations, animation et PLU	M. Bernard EMERAUD			X
	Ajointe aux associations-manifestations	Mme Marie-Pierre LAHAYE			X
Agence 01	Urbaniste	Mme Claire GENAUDY	claire.genaudy@agence01.fr	06 68 54 83 65	X
Société VERDI	Chargé d'études Urbaniste	M. Cyprien RABIN	crabin@verdi.fr	06 77 67 89 55	X

- **Objet de la réunion :** Economie, équipement et fonctionnement territorial, déplacements



Déroulé de la réunion/ relevé de décisions

Le BE organise son exposé en trois thématiques successives : l'économie, les équipements et le fonctionnement territorial et enfin les déplacements. Ce compte-rendu rappelle les faits principaux énoncés par le BE, les éventuels compléments qui ont été faits par la commune ou par le BE, et des débats qui ont pu avoir lieu.

Avant de démarrer la réunion dédiée au diagnostic économique et des équipements de la commune, il a été décidé de réaliser un point rapide sur le foncier et plus précisément sur l'analyse de densification. Après un premier travail réalisé par VERDI et présenté lors de la dernière première réunion dédié au diagnostic, ; la commune a fourni son propre travail de pré-identification. Ces deux travaux ont été croisés par le BE.

D'autres éléments sont amenés à la connaissance du Bureau d'Etudes. Plusieurs gisements, identifiés par le BE comme potentielles divisions parcellaires, font, d'après la commune, l'objet de rétention foncière de la part des propriétaires, au sens où il s'agit de leur jardin d'agrément. Selon les élus, ces parcelles ne seront jamais divisées.

De plus, un tènement identifié derrière la mairie par le BE, n'est pas accessible selon les élus. Il est alors retiré des potentiels de densification.

Les cartes d'analyse foncière ont été mises à jour par le BE.

En revanche, deux tènements sont identifiés comme des secteurs de développement par les élus : les Champs Renaud et secteur situé sous le musée, sur le hameau de Charmoux. Au sens du Bureau d'Etudes et de l'Agence 01, il s'agit effectivement de secteurs stratégiques bénéficiant des réseaux, mais bien de secteur d'extension de l'enveloppe urbaine et de consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers.

Au regard des objectifs de Zéro Artificialisation Nette fixés par la Loi Climat et Résilience, ces surfaces, si elles sont fléchées come secteurs de développement, devront être comptabilisés comme consommation.



Site de développement à interroger (0,45 ha) – Champs Renaud – Parcelle AD0226

Site de développement à interroger (0,47 ha) – Charmoux – Parcelles AE0129, AE0018 et AE0122



A noter que la seconde phase du lotissement de Charmoux, au travers du PA déposé en décembre 2024, entrainera également une consommation de 3,5 hectares, qui représentent des coups partis à déduire des droits à consommer à l'échelle du PLU.

1. Economie

1.1. Population active et emploi

L'analyse des tendances économiques est réalisée à partir des données de l'INSEE, issues du dernier recensement en date de 2021. Les données seront mises à jour au fil du temps avec les données disponibles du dernier recensement.

- **Une part importante d'actifs.** 79,5 % des colignois sont des actifs en 2021. C'est un chiffre en augmentation de 3,6 points par rapport à 2015. Ainsi, la commune compte une part plus importante d'actifs au sein de sa population que la totalité de la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse.
- **Un faible taux de chômage.** 5,4 % de ces actifs sont au chômage en 2021. Ce taux est en nette diminution par rapport à 2015 où il atteignait 7,2 % de la population active. Ce taux de chômage est plus faible que celui de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (7,4 %), ou que celui du département de l'Ain (7,1 %).
- **Un faible indicateur de concentration d'emplois.** Selon l'INSEE 2021, la commune compte 283 emplois, un chiffre en baisse par rapport à 2010 (325 emplois). Ainsi, le taux de concentration d'emplois est de 57,6, ce qui signifie que pour chaque actif colignois, la commune compte 0,56 emplois. Par conséquent ; seulement 19,6 % des actifs colignois travaillent sur la commune, ce qui correspond à 96 personnes. A titre de comparaison, l'indicateur de concentration d'emplois de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse est de 103,3. Les principaux bassins d'emplois sont les communes de Bourg en Bresse et de sa proche périphérie, de Saint Amour ou de Lons le Saunier par exemple.

En conclusion, la commune compte une population active de plus en plus nombreuse, quand le nombre d'emplois est à la baisse. Pourtant, au regard du taux de chômage particulièrement faible sur la commune, cela signifie que les actifs colignois travaillent sur d'autres territoires. Cela induit des flux domicile-travail importants.

Remarques des participants :

- *M. le Maire ajoute que, selon ses données, qu'environ 80 % des actifs travaillant à l'extérieur, travaillent à Bourg en Bresse.*



1.2. Secteurs d'activités

Selon les données de l'INSEE 2021, 89 établissements sont recensés sur la commune dont 23 pour le secteur d'activités « commerce de gros et de détail, transports, hébergements et restauration », 28 pour « l'industrie manufacturière, les industries extractives et autres », 13 pour « la construction » et 13 pour les « administrations publiques, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale ».

Une seule zone artisanale est recensée sur la commune : la Z.A Les Courbes. Sur une surface d'un hectare, elle accueille Orreca et le Centre d'exploitation des Routes de l'Ain.

Remarques des participants :

- Les élus précisent que chacun de ces établissements emploie environ 7 personnes.
- Même si le souhait de la commune aurait été de permettre et d'encourager la densification de cette zone artisanale des Courbes, la présence du pipeline et de canalisations permettant le transport de matière dangereuse, la rend impossible.

1.3. Le commerce

Le BE interroge les élus sur les activités de commerce et de services à Coligny, sur les tendances à l'œuvre et les caractéristiques de ces activités colignois. Le BE formule d'abord le constat principal : la commune de Coligny dispose d'une offre diversifiée de commerces et de services, concentrée principalement le long de la route départementale 1083. En effet, Coligny vit en partie grâce au passage et au tourisme. Elle se situe à la limite entre deux départements et constitue une porte d'entrée dans l'Ain. De plus, il n'existe pas de déviation du bourg sur la RD, ce qui contribue à renforcer le statut de ville de passage. M. Le Maire ajoute que Coligny se situe sur l'itinéraire hors-autoroute entre l'Allemagne et l'Espagne.

Remarques des participants :

- Les élus rappellent que l'EHPAD est le plus gros employeur de la commune avec 80 employés.
- A propos des commerces, la commune a subi une vague de départ de commerçants mais majoritairement compensé par des reprises. En effet, la commune a constaté un certain turnover : fermeture d'une boulangerie et d'une fromagerie mais installation de collectifs d'artistes et artisans, d'un snack et d'un point chaud. L'activité commerciale de la commune est donc dynamique.
- Les élus proposent qu'un ratio nombre d'habitants – nombre de commerces soit calculé sur la commune et sur d'autres communes voisines, pour comparer. Ces données pourront être intégrées au diagnostic écrit par le BE.

En termes d'hébergements hôtelières, le recensement INSEE 2021 ne dénombre aucun lit touristique (hôtel, camping, hébergements collectifs...).

Or, la commune compte 5 gîtes : la Ferme de Bocarnoz (Gîte de 6 personnes max), la Magoge (Chambres d'hôtes pour 8 personnes environ), le Cercle (Chambres d'hôtes pour 8 personnes environ), l'Ecureuil (Gîte et chambres d'hôtes 4 personnes) et Le Pinal.



2. Fonctionnement territorial – Equipements

2.1. Les équipements scolaires

En termes d'équipements scolaires, le BE recense trois établissements scolaires sur la commune de Coligny. Les effectifs sont les plus récents (années scolaire 2024 – 2025 :

- Une micro-crèche accueillant 12 enfants
- Une école publique de 6 classes accueillant 174 enfants
- Un collège public de 12 classes accueillant 390 enfants

Le BE recense également un équipements périscolaire : le centre de loisirs « Les P'tits coquinous ».

Pour ce qui est des lycées, les enfants se rendent à Saint-Amour, (lycée public professionnel) à Cressia (lycée privé général) mais surtout à Bourg-en-Bresse.

Remarques des participants :

- *Les élus valident les effectifs affichés pour l'année scolaire en cours. Les données sont issues du site internet de la mairie. Ils ajoutent, en revanche, qu'une classe supplémentaire pourrait être ouverte à l'école, suite à la fermeture d'une école dans une commune voisine.*
- *La commune dispose également d'un restaurant scolaire municipal qui sert en moyenne 500 repas/jour.*

2.2. Autres équipements majeurs

Le BE interroge les élus sur les équipements publics de la commune et les interroge sur leur état et sur les projets envisagés pour leur évolution future potentielle.

- Mairie
- Agence postale
- Gymnase
- Bibliothèque
- Salle des fêtes
- Terrains de tennis
- Terrain de football
- Terrain multisport
- SDIS
- Maison médicale
- Résidence Age & Vie
- Résidence Mon Sénior

Remarques des participants :

- *Les élus précisent que le gymnase est en cours de structuration pour permettre aux entraînements de musique d'y avoir lieu et à deux classes de l'école d'y accéder par journée.*



3. Fonctionnement territorial – déplacements

3.1. Accessibilité automobile

Le territoire communal est traversé par 3 routes départementales : la RD1083, RD52 et RD 86, la RD184 longeant seulement la limite est du territoire communal.

Ce sont 42 kilomètres de voies communales qui relient les différents secteurs bâtis entre eux.

Ces axes font de la commune de Coligny un territoire connecté et proche de de pôles d'emplois... comme Bourg-en-Bresse (30 minutes en voiture), Macon (50 minutes en voiture), Lyon (01 heure et 15 minutes en voiture) ou Chalon-sur-Saône (01 heure et 15 minutes en voiture).

Au regard des données présentées par le BE lors de la première partie consacrée à l'économie colignoise, démontrant la part importante des colignois qui travaillent en dehors de la commune, il est logique de constater des flux domicile-travail très importants, et pour des trajets relativement long, notamment en direction de Lons-le-Saunier ou Bourg-en-Bresse. Ainsi, 83,8 % des trajets domicile-travail étaient réalisés en voiture, camion ou fourgonnette en 2021 selon l'INSEE.

3.2. Stationnement

Le BE a recensé environ 270 places de stationnements publics automobiles.

Remarques des participants :

- *La commune relève que le parking de 40 places de la salle des fêtes a été oublié au sein des calculs. Ce sont en réalité environ 300 places de stationnement publics automobiles qui sont recensées sur le territoire.*
- *En termes de stationnement cyclable, les élus en dénombrent 35 répartis comme suit : trois arceaux de cinq places devant la mairie, trois arceaux de cinq places devant l'école et un arceau de cinq places devant le gymnase.*
- *En termes de bornes de recharge pour voiture électrique, les élus en comptent quatre : trois bornes de recharge devant le musée et une devant la mairie.*

3.3. Desserte en transport en commun

Les gares les proches sont : Saint-Amour (10 min en voiture) ; Bourg en Bresse (30 min en voiture) ; Pont de Veyle (45 min en voiture) ; Macon (50 min en voiture). Les élus précisent que les gares TGV sont à Lyon ou Macon. Une ligne de bus hors desserte scolaire, relie Lons-le-Saunier à Bourg-en-Bresse. Il s'agit d'une ligne inter-régionale Rhône-Alpes-Auvergne – Bourgogne-Franche-Comté, gérée par Mobigo. Ce bus passe 8 fois par jour (4 fois dans chaque sens).

La desserte scolaire est un service géré par Grand Bourg Agglomération. La desserte est très satisfaisante. En revanche, Grand Bourg Agglomération proposait jusqu'à il y a peu un transport à la demande qui a été supprimé. Plusieurs colignois et colignaises, notamment en situation de handicap ou des personnes âgées sont impactée par cette suppression.



3.4. Le réseau de déplacements actifs

Le réseau de randonnées est assez dense sur le territoire de la commune et s'inscrit dans des itinéraires intercommunaux. Ces itinéraires sont synthétisés par le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de l'Ain. Un circuit cyclable de 36km est également identifié par l'Ain à Vélo au départ de Val-Revermont.

Remarques des participants :

- Les élus ajoutent que l'aménagement d'une voie douce est en projet entre Coligny et Salavre.

Ces éléments constituent un potentiel de développement d'une activité touristique liée aux activités sportives de plein air. L'offre touristique s'étoffe en effet assez rapidement ces dernières années sur la commune selon les dires des élus.

Calendrier prévisionnel établi au cours de la réunion :

- 06 janvier 2025, 09h30 : Réunion technique Etat initial de l'environnement, portée par le Lot 2
- Fin janvier (date à fixer) : Rencontre avec le SCOT pour évoquer les sujets fonciers
- Début Février (date à fixer) : Réunion technique de lancement de la phase 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables